

6. ALERTE À LA BOMBE

Toute alerte à la bombe est prise au sérieux. En cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect, l'**Autorité responsable de l'édifice** évaluera les risques pour la santé et la sécurité des occupants de l'édifice, puis décidera si l'édifice doit ou non être évacué. Vous serez informé de la situation au moyen du système de haut-parleurs.

RESPONSABILITÉS DE L'EMPLOYÉ

Il incombe à chaque occupant d'inspecter visuellement son poste de travail lorsqu'on le lui demande. Cette inspection permet de gagner du temps et peut contribuer à sauver des vies en évitant aux équipes de contrôle en cas d'alerte à la bombe d'avoir à inspecter des locaux qui ne leur sont pas familiers.

SI VOUS RECEVEZ UN APPEL D'ALERTE À LA BOMBE

1. **RESTEZ CALME.** N'oubliez pas que les alertes à la bombe qui visent les édifices gouvernementaux ont généralement pour but d'interrompre le cours normal des activités.
2. Essayez de persuader votre interlocuteur de vous dire :
 - a. quand la bombe en question doit exploser;
 - b. où se trouve la bombe;
 - c. de quel type de bombe il s'agit;
 - d. de quelle taille est la bombe;
 - e. s'il y a moyen de la repérer; et
 - f. dans quelle sorte de contenant elle se trouve.
3. Prenez note de toutes les caractéristiques permettant d'identifier votre interlocuteur, notamment :
 - a. le sexe;
 - b. l'accent;
 - c. la façon de s'exprimer;
 - d. l'âge;
 - e. les bruits de fond; et
 - f. tout autre élément qui pourrait servir à l'identifier.